



AVIS AUX CONSOMMATEURS DE L'AIEB

Levée de l'interdiction d'arrosage

Le Comité de direction de l'AIEB, a décidé de lever les mesures en place, dès le 12 septembre 2022, soit :

- **D'arroser les gazons et les surfaces herbeuses.**
- **De faire fonctionner les arrosages automatiques et d'arroser mécaniquement.**
- **De remplir les piscines et autres bassins d'agrément.**

Le comité de direction de l'AIEB souhaite rendre la population attentive au fait que le déficit en eau n'est à ce jour pas comblé, malgré les fortes pluies récentes. Les mesures prises au début du mois de juillet ont permis de stabiliser la nappe phréatique, il y a cependant lieu de rester dans une consommation économique de l'eau potable. L'eau est un bien précieux qu'il convient d'utiliser avec parcimonie, et ceci en toute saison.

Le comité de direction de l'AIEB remercie les consommateurs qui ont respecté les directives et ont fait preuve d'efforts constants quant à l'économie de l'eau potable.

Le comité de direction de l'AIEB